L’étudiante franco-turque Sevil Sevimli condamnée mais bientôt en France

16/02/2013 à 0h14

L’étudiante franco-turque Sevil Sevimli a été condamnée vendredi en Turquie à 5 ans et 2 mois de prison pour ses liens avec un parti interdit d’extrême gauche mais pourra regagner rapidement la France, au terme d’un procès qui a illustré les dérives des lois antiterroristes du pays. (…)

Arrivée de l’université de Lyon à Eskisehir (nord-ouest) début 2012 dans le cadre du programme d’échanges européen Erasmus, la jeune femme, aujourd’hui âgée de 21 ans, a été arrêtée le 10 mai et placée en détention provisoire pendant trois mois, avant d’être libérée.

La justice l’accuse alors d’appartenir à une organisation d’extrême gauche interdite, le Parti/Front révolutionnaire de libération du peuple (DHKP-C).

A l’origine de nombreuses actions violentes en Turquie depuis la fin des années 1970, le DHKP-C a revendiqué au début du mois l’attentat suicide qui a visé l’ambassade des Etats-Unis à Ankara et coûté la vie à un agent de sécurité turc. Ce groupe figure sur la liste des organisations classées terroristes par les Etats-Unis et l’Union européenne.

L’accusation reprochait à Sevil Sevimli d’avoir diffusé des publications de ce mouvement, en vente libre en Turquie, ou d’avoir participé à des réunions ou à des manifestations pourtant dûment autorisées.

Même si elle a toujours revendiqué des idées politiques très à gauche, la jeune femme a dénoncé les incohérences de l’accusation. «C’est n’importe quoi», avait-elle confié à l’AFP à la veille de son procès en septembre.

Son cas a suscité un élan de mobilisation inédit en France, où une pétition lancée par son comité de soutien a recueilli plus

de 100.000 signatures. Le quotidien Le Monde avait directement interpellé le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan sur ce cas en publiant en «une» un éditorial intitulé «quel crime a commis Sevim Sevimli, M. Erdogan ?». (…)
20 minutes